



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approbation CR CA
3. Situation Comptable
 - Réinscription
 - Placements
 - Procédures de vérification
 - Remorqueur compétition
 - Destockage SOCATA
4. Point moteur
5. Accidents 2018
6. Désinscription
7. Informatique
8. CR AR ARAPA
9. Votes électroniques
10. Mises des statuts
11. Clubs
12. Points divers

Présents

CHRISTIAN BON
PIERRE ARROYO
JOSEPH BOCCARELLI
Georges CHEVALET
GERARD COUTELIER
BERNARD GUILLEMIN
GILLES HUG

Absent Invité

DANIEL GAIME

Absents excusés :

PIERRE ALBERTINI
GERARD CHIOCCI
Christian LECUYER
Daniel PERCIAUX
Jean-Michel ROY

1. PREAMBULE

Ouverture du conseil d'administration 10h15

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 20 04 2018

3. SITUATION COMPTABLE

REINSCRIPTIONS :

Toutes les associations inscrites en 2017 sont réinscrites.

En l'absence des données de l'échéance de fin juin, la situation a peu évoluée par rapport au dernier conseil.

- Nombre d'associations Inscrites : 157
- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 95
- Pourcentage du suivi des règlements 2018 à ce jour :
 - associations complètement à jour 13,38 %
 - associations partiellement à jour 82,17 %
 - Pourcentage des clubs sans aucun règlement 4,46 %

L'encours des aides à long terme s'élève à 296 K€

L'encours des aides à court terme s'élève à 224 K€

PLACEMENTS :

Le tableau des placements en cours est commenté

Une réunion a eu lieu ce jeudi avec un conseil Crédit Mutuel spécialisé associations 216 000 € sont en attente de remplacement

Le trésorier propose le placement de 216720 € sur un contrat à capital garanti à échéance (10ans) avec un rapport de 2,5% annuels sur un compte à ouvrir au CM de Paris.

Le solde sera placé sur un compte livret et/ou des parts sociales du CM à la discrétion du trésorier.

Le Conseil donne pouvoir au Président et au Trésorier :

- d'ouvrir un compte bancaire à l'agence de la Caisse de Crédit Mutuel Paris Magenta - Gare de l'Est,
- de faire transférer sur ce compte les disponibilités détenues par l'association dans l'agence Caisse de Crédit Mutuel Orléans De Gaulle,
- d'investir dans le Fond BFCM 2,50 % 2028, la somme de deux cent mille €,
- de placer en Parts sociales B du Crédit Mutuel, la somme de quinze mille €,
- le solde Mille sept cent vingt euros soixante-deux centimes restant en compte courant
- le Fond BFCM pourra être abondé avec les prochaines échéances 2018 de bon à terme
- le Président et le Trésorier sont mandatés pour demander/gérer un LEI (LegalEntity Identifier)

L'ouverture des comptes et les propositions de placement sont adoptées à l'unanimité.

PROCEDURES DE VERIFICATION DES COMPTES:

La proposition de rétro planning sur le traitement des comptes 2018, leur diffusion et de leur présentation aux administrateurs et en Assemblée Générale est adoptée par le Conseil. Ce document de travail évoluera selon les retours d'expérience.

REMORQUEURS EN COMPETITION:

Ce compte n'évolue pas comme souhaité. Des compléments d'information en direction des différents acteurs semblent nécessaires. (Clubs emprunteurs et Clubs prêteurs)

Thème : « Organisez vos concours en protégeant votre association »

Sur 21 concours programmés au calendrier fédéral 2 seulement ont cotisé.

Un point de la situation sera à faire en fin d'année. La sensibilisation serait à faire au niveau des associations prêtant leur matériel mais hélas elles ne sont pas connues.

Toute idée sur les actions à mener dans ce cadre sera bienvenue.

POINT DESTOCKAGE SOCATA:

A ce jour 7 associations ont utilisés la procédure pour un montant de 6662 euros.

4. POINT MOTEURS

Un moteur a été livré à Barcelonnette

Un second le sera à Romans à la suite d'un problème détecté à 1200 heures. Un nouveau kit est en cours de livraison car notre avance est épuisée.

Un kit supplémentaire va être commandé pour Castelnau.

En ne passant pas par nos procédures le club de St Crépin a payé sa RG 29 500 euros (Rectimo) et se voit réclamer un supplément de 8 444 euros pour un carter et un vilebrequin défectueux après analyse par l'usine (Bilan 37940 €). A titre exceptionnel le conseil consent à ce que 3 000 euros soient imputés sur la RTR. Ce montant correspondant à la participation RTR retenue sur les cotisations de l'association dans le cadre de la provision standard RG. On éprouve toujours des difficultés à obtenir des informations pour faire des statistiques et anticiper les commandes de kits.

Romans a envoyé un moteur à réviser en Suisse. Cette société l'a déclaré «non révisable »

5. ACCIDENTS 2018

A ce jour 5 dossiers enregistrés.

A noter l'accident de Le Chanet impliquant un pilote de Limoges sur leur matériel mais planeur non couvert casse.

6. DESINSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Le CA confirme la rédaction du RI actuel : restitution prorata-temporis des cotisations hors assurance en début d'exercice suivant. Cependant, dans le cas de remplacement de matériels et sur demande de l'association le conseil peut acter cette restitution sur l'exercice courant si la situation de l'association est positive.

7. INFORMATIQUE

Les nouveaux postes de travail sont arrivés chez notre informaticien pour être configurés. Ils seront mis en service dans nos locaux dans le courant de la première semaine de juillet. Les travaux d'évolution sur le portail des associations se poursuivent avec des mises à jour régulières. La fin des travaux commandés sur 2018 est prévue pour fin juillet.

8. COMPTE RENDU AG ARAPA

En 2017 l'ARAPA a dégagé un résultat positif correspondant globalement aux subventions reçues. Ces dernières vont diminuer sur les deux prochaines années, il manque donc encore 2 quelques contrats récurrents pour assurer la pérennité de la structure. La compétence dans le domaine des avions commence à être reconnue (contrairement à la partie planeur dont l'image reste à améliorer).

Un projet d'extension de l'atelier est à l'étude (échéance non arrêtée). Sous réserve de garanties auprès de la région la FFVV et l'ANEPVV pourraient envisager de participer à cette opération sous la forme d'un prêt.

L'accès à la piste est une denrée rare à Vinon aussi l'usage de stockage du hangar Nicolas est mal compris. L'Anepvv ne serait pas contre un espace de stockage proche de l'ARAPA sans accès piste mais n'investira pas sur cette opération (simple échange). L'information est passée au président des usagers de l'aérodrome qui étudie actuellement les possibilités d'extensions. Notre LS6 est en cours de ponçage du gelcoat qui vient d'être « déposé ». Les ailes ont uniquement une visite à passer. Il devrait donc être terminé à l'automne. B. GUILLEMIN, régulièrement présent sur la plateforme, est chargé de suivre l'avancement et de gérer les modalités du vol de contrôle pour l'ANEPVV. Une livraison au club attributaire pourrait être proposée lors de l'AG de mars 2019.

9. VOTES ELECTRONIQUE

L'acquisition de matériel de vote par la FFVV semble se confirmer. Le Président se renseignera auprès de la fédération sur les modalités envisagées en 2019 (rétroplanning). Sous-traitance de la prestation ou location limitée au matériel.

10. MISE A JOUR DES STATUTS

Point non abordé par manque de temps. Une réunion spécifique sur ce thème sera organisée le lundi 1/10 au CNVV après le repas du soir (pris sur place) pour finaliser un premier passage.

11. DOSSIERS CLUBS

ALTIZONE :

L'association à accepter de payer les pièces de rallye commandées au vu de sa position financière encore déficitaire (mais en amélioration régulière).

LE CHANET :

Le CA donne son accord pour une participation de 15 000 euros à imputer sur le compte accident de Limoges sous réserve d'un document formalisant l'accord de cette association

SEYNES

Le conseil a examiné les documents reçus de l'association et l'avis à tiers détenteur transmis par la FFVV. Les documents comptables transmis ne comprennent pas de bilan au sens comptable du terme et ne permettent donc pas de confirmer ou infirmer les points évoqués par la fédération. Le président élaborera, avec l'aide de notre spécialiste des questions juridiques, un projet de courrier afin d'obtenir de plus amples informations. Dans l'attente, le dossier est gelé en l'état.

12. POINTS DIVERSES

DEMANDE DE PRET :

Demande de prêt AAVO Chérence 40 000€ durée 5 ans pour l'achat planeur SZD 59 - accordé

REORGANISATION HANGAR NICOLAS :

Les 1 et 2 Octobre à Vinon : fin de réorganisation du hangar Nicolas

L'hébergement se fera au CNVV : Arrivée possible le dimanche.

Le Président s'occupe de la location d'un groupe et d'un aspirateur semi-professionnel.

G. Coutelier fait un point avec DAHER/SOCATA sur les pièces qu'il est souhaitable de conserver même sans papiers ou à mettre au rebus.

A priori nous demanderons la mise à disposition de deux bennes de 30 m3

DATES A RETENIR

**Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration
Mercredi 03 octobre 2018 – 09h15 – Saint Auban**

REUNIONS A VENIR

- Paris le 30/11 ou 7/12 à préciser (finalisation des tarifs 2019, approbation des nouveaux statuts)
- Paris AGE le 07/02 pour couvrir l'absence de quorum probable lors de l'AG principale.
- Paris CA le 08/02 pour arrêt des comptes

3

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13h20.

Rédacteur Daniel Perciaux